



BOORSE

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24005285

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE
27 DEC. 2023

TRIBUNAL DE GREFFE
DU HAINAUT DIVISION 1001

N° d'entreprise : 0568 937 464

Nom

(en entier) : **BELGIQUE TRAVAUX EN HAUTEUR**

(en abrégé) : **BTH**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Vieux Comté (HER), 5 à 7742 HERRINES-LES-PECQ**

Objet de l'acte : Conseil d'administration - démissions et nominations

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 novembre 2023 :

"1.Première résolution – Démission de Monsieur Cédric MONNAERT de son mandat d'administrateur-délégué de la Société

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Cédric MONNAERT de son mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 17 octobre 2023, et le remercie vivement pour les services accomplis. Une copie de sa lettre de démission est annexée au présent procès-verbal.

2.Deuxième résolution – Délégation de la gestion journalière de la Société à la société par actions simplifiée de droit français SKYLINE

Le Conseil d'administration décide de confier la gestion journalière de la Société à son administrateur, la société par actions simplifiée de droit français SKYLINE, dont le siège social est situé 4 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 980 214 605, laquelle désigne comme représentant permanent chargé de l'exécution de ce mandat en son nom et pour son compte Monsieur Cédric MONNAERT, avec effet à ce jour et pour une durée de six années. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

3.Troisième résolution – Procuration

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à Maître Julien TONDREAU, avocat, ainsi qu'à ses collaborateurs, Maître Vanessa DAVID, Maître Lionel Peeters, et Maître Juliette SOETAERT, dont les bureaux sont établis à 1180 Bruxelles, avenue de Sumatra 41, avec pouvoir de substitution, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et de publication aux annexes du Moniteur Belge des présentes résolutions écrites."

Juliette Soetaert
Avocat - mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).